

**LES PRIX FLAMBENT, LE POUVOIR D'ACHAT  
S'EFFONDRE : INACCEPTABLE !**

Depuis plusieurs mois, les prix de l'énergie flambent de façon brutale.

En 2021, le gazole a augmenté de 12 %, le sans-plomb 95 de 16 % et le sans-plomb 98 de 17,5 % !

Les augmentations successives du prix du gaz donnent le tournis : + 4,4 % en juin, + 9,9 % en juillet, + 5,3 % en août, + 8,7 % en septembre, + 12,6 % en octobre et + 12,6 % en décembre ! Or, le pseudo bouclier annoncé par Jean Castex n'a aucun impact sur toutes les augmentations déjà effectives.

Le prix de l'électricité atteint des niveaux historiques avec une augmentation de + 50 % en dix ans !

Qu'en est-il de la valeur du point d'indice dont l'augmentation doit compenser l'inflation, selon les principes du Statut général des fonctionnaires.

**Le pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice s'effondre !**

Entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2021, l'inflation en France est de 35,4 %. Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000 (en euros constants), il faudrait augmenter la valeur du point d'indice à hauteur de 22,68 % ! Pour les fonctionnaires, la perte est énorme, comme le montrent les exemples du tableau ci-dessous :

	Traitement brut	Traitement brut fictif au 1er janvier 2022 calculé à partir de la valeur indexée sur l'inflation	Perte mensuelle
Catégorie A Ifip – 11ème échelon	3 153,69 €	3 868,95 €	<b><u>715,26 €</u></b>
Catégorie B contrôleur 2 <sup>e</sup> – 13ème échelon	2 357,07 €	2 891,65 €	<b><u>534,58 €</u></b>
Catégorie C agent adm princ – 12ème échelon	1 790,06 €	2 196,05 €	<b><u>405,99 €</u></b>

Le Gouvernement **refuse toute négociation** sur la valeur du point d'indice, la grille de la Fonction publique et les carrières !

**IL FAUT LE FAIRE PLIER.**

**TOUS UNIS DANS LA MOBILISATION  
INTERPROFESSIONNELLE LE 27 JANVIER 2022 –  
RDV 14H  
DEVANT LA BANQUE DE FRANCE A GAP**